

Février 2023 | Actualités des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt

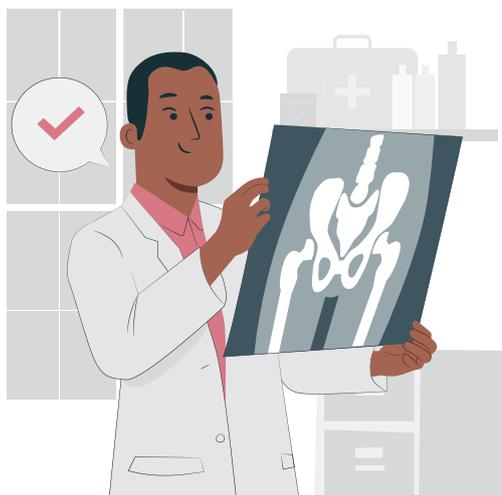
Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité des appels à projets lancés par l'État



FRANCE 2030

— AAP « Innovation en imagerie médicale »

ENTREPRISES



Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur l'un des 2 axes suivants (détails dans le cahier des charges) :

- **Axe 1** : Le développement de logiciels ou de plateformes innovantes
- **Axe 2** : Le développement d'équipements innovants en imagerie médicale

Date de clôture : le 26 mars 2024 à 12 heures.

Plus d'information sur :
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-innovation-en-imagerie-medecale>

— AAP Concours d'innovation – i-Nov

ENTREPRISES

Il a pour vocation de sélectionner des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française

Il est dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale

Le projet doit s'inscrire dans l'une des 4 thématiques détaillées dans le cahier des charges.

- Numérique ;
- Santé ;
- Transports, mobilités, villes et bâtiments durables ;
- Énergies, ressources et milieux naturels.

Date de clôture : le 11 avril 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-concours-dinnovation-i-nov>


concours d'innovation



FRANCE RELANCE

— AAP relatif à la Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications

ENTREPRISES | ASSOCIATIONS | ORGANISMES DE RECHERCHE

« Solutions innovantes pour les réseaux du futur 5G/6G »

Il a vocation à soutenir le développement de solutions souveraines sur les réseaux télécoms et à encourager l'industrie française à obtenir une maîtrise de bout en bout de ces solutions.

La 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications dont la 6G ont été identifiées comme un marché cible à fort potentiel de croissance et sur lequel la France dispose de réelles capacités. Il vise à soutenir des projets innovants d'envergure significative, à tout stade de maturité, partenariaux ou non, permettant de la création de valeur à l'échelle française et/ou européenne.

Les propositions attendues pourront porter sur :

- le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G
- le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité
- l'amélioration de l'impact environnemental des réseaux télécoms

Date de clôture : le 28 février 2024 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications>



— AAP IV « Formations France Num : Accompagnement des TPE/PM à la transformation numérique »

ENTREPRISES

Un nombre important de TPE/PME a fait l'expérience pendant la crise COVID d'un manque de maîtrise du numérique et d'un déficit d'agilité pour maintenir leur activité à distance ou adapter celle-ci, en tenant compte de l'obligation de distanciation sociale.

Il vise à identifier des structures capables d'organiser et de déployer massivement ce dispositif d'accompagnement auprès des entreprises. A ce jour, plus de 20 000 entreprises ont déjà été formées et l'objectif visé est de former environ 100 000 entreprises d'ici mi-2025.

le programme prévoit deux types d'accompagnements :

- Un accompagnement-action est un parcours destiné à expérimenter un usage ou une solution numérique en réponse à un besoin concret. Il s'adresse à des dirigeants d'entreprise partageant le même besoin, est animé par des professionnels de l'accompagnement à la transformation numérique des TPE/PME et se déroule en plusieurs étapes (identification du besoin, sensibilisation à l'apport du numérique, réalisation concrète, orientations pour aller plus loin). Ce parcours peut se dérouler en présentiel, en ligne ou en format mixte
- Une sensibilisation est orientée vers l'identification de difficultés opérationnelles pouvant être résolues par des solutions numériques. Elle peut se dérouler en ligne ou en présentiel

Date de clôture : le 3 mars 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-iv-formations-france-num-accompagnement-des-tpe/pme-a-la-transformation-numerique>

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

— AAP franco-tunisien 2023

COLLECTIVITÉS LOCALES

Il est dédié au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales tunisiennes ou de leurs groupements dans le respect des attributions et compétences qui leur sont reconnues par la Loi.

Quatre thématiques sont proposées, définies en concertation avec le Ministère de l'Intérieur :

- Aménagement du territoire, de la Commune et des espaces publics : dans le cadre de la communalisation du territoire national tunisien, de nouvelles communes ont été créées et certaines élargies. La gestion des espaces ruraux, le lien entre territoires ruraux et territoires urbains et le développement local, sont des domaines nouveaux pour les communes concernées où le besoin d'expertise pour la gestion des espaces est important (problèmes sociaux, circulation et mobilité). Au sein même des villes, les municipalités ont la charge de faire vivre voire repenser ou créer des espaces publics, creuset du « vivre ensemble ».
- Environnement, climat, efficacité énergétique, et gestion du littoral : cette deuxième thématique est large allant de la collecte des déchets et l'assainissement (service de première nécessité) à la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Patrimoine et culture : nombre de communes et de territoires tunisiens disposent d'un riche héritage patrimonial et culturel que les municipalités doivent préserver et mettre en valeur, pour la qualité de vie des citoyens et pour l'attractivité touristique et économique.
- Gestion de la crise sanitaire : hygiène, santé, organisation du travail, télétravail, communication avec les populations

Indépendamment de ces thématiques qui se croisent bien souvent, l'impact environnemental positif des projets proposés sera un critère fort de sélection.

Date de clôture : le 3 avril 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appele-a-projets-franco-tunisien/>

AUTRES DISPOSITIFS

— AAP exceptionnel activités physiques et sportives en milieu professionnel

ADMINISTRATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif de favoriser le développement de la pratique d'activités physiques et sportives (APS) pour tous et partout avec une cible de trois millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024.

Pour atteindre cet objectif, la direction des sports (DS) et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) s'engagent pour promouvoir et accompagner la pratique d'activités physiques et sportives dans les administrations de l'État.

Il a vocation à soutenir les projets relatifs au développement d'activités physiques et sportives en milieu professionnel et permet de co-financer des expérimentations afin de :

- sensibiliser les agents aux risques liés à la sédentarité ;
- mettre en œuvre un environnement favorable à la pratique d'activités physiques ;
- mettre en place une offre d'activités physiques..

Date de clôture : le 5 février 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/lancement-dun-appel-projets-exceptionnel-activites-physiques-et-sportives-en-milieu-professionnel>

— AAP Fonds Air Bois

COLLECTIVITÉS LOCALES

Il a pour objectif le renouvellement d'appareils de chauffage domestique au bois peu performants, à la sensibilisation aux bonnes pratiques du chauffage au bois et à la gestion des déchets verts.

Il vise à mettre en œuvre des actions pertinentes et efficaces de réduction des émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) dues à la combustion de biomasse (chauffage domestique au bois et brûlage à l'air libre des déchets verts) dans les territoires visés par les articles L.222-4 et L.222-6-1 du code de l'environnement (territoires devant mettre en œuvre des actions permettant de réduire les émissions de PM2,5 issues de la combustion de bois)

Date de clôture : le 31 mars 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221220/fonds-air-bois>

— AAP Évaluation des impacts des interactions entre polluants sur l'Homme et son environnement

ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE RECHERCHE | ENTREPRISES



Sont également éligibles, les collectivités, les opérateurs (bailleurs, agences d'urbanisme, etc.), les instituts et centres techniques, les organisations professionnelles, les associations reconnues d'intérêt public et les bureaux d'études, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche.

Il vise à une meilleure connaissance de l'impact des mélanges de polluants sur le vivant, l'Homme et les écosystèmes. Un nouvel axe de recherche a été intégré portant sur l'évaluation environnementale systémique.

Il vise à une meilleure connaissance de l'impact des mélanges de polluants sur le vivant, Homme et écosystèmes.

Celui-ci s'intéresse plus précisément à 5 axes de recherche :

- les effets sanitaires d'une exposition aux polluants de l'air ;
- la pollution des sols ;
- l'économie circulaire ;
- l'approche territoriale ;
- les méthodes d'évaluation environnementale systémiques. .

Date de clôture : le 3 avril 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230123/evaluation-impacts-interactions-entre-polluants-lhomme-environnement>

— AAP de recherche - Énergie Durable : production, gestion et utilisation efficaces

ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE RECHERCHE | ENTREPRISES

Sont également éligibles, les collectivités, les opérateurs (bailleurs, agence d'urbanisme...), les autorités organisatrices, les pôles et/ou organisations professionnelles, les associations reconnues d'intérêt public ou bureaux d'études, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche

Il se concentre sur la planification territoriale, la gouvernance de l'évolution, l'optimisation des systèmes énergétiques et de leurs infrastructures, et la réduction des impacts environnementaux associés.

se centre sur la planification territoriale, la gouvernance de l'évolution et l'optimisation des systèmes énergétiques et de leurs infrastructures et la réduction des impacts environnementaux associés. Elle est structurée en trois axes thématiques complémentaires :

- **L'axe thématique 1** cible l'optimisation des systèmes énergétiques et la réduction de leurs impacts environnementaux par l'amélioration de briques technologiques et des modalités de conception et de gestion des infrastructures.
- **L'axe thématique 2** vise la planification territoriale, sa gouvernance et la conception intégrée des systèmes énergétiques et de leurs régulations.
- **L'axe thématique 3** cible la planification systémique et la modélisation de la transition des systèmes énergétiques

Date de clôture : le 10 avril 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230111/appel-a-projets-recherche-energie-durable-production-gestion-utilisation>

— AAP Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables

COLLECTIVITÉS LOCALES

Le fonds national a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. Il fait l'objet d'un appel à projets chaque année.

La Première ministre a annoncé le 20 septembre dernier le lancement d'un nouveau Plan vélo et mobilités actives. À cette occasion, le Fonds mobilités actives a été doté de 250 millions d'euros pour l'année 2023. Dans ce cadre, un 6ème appel à projets du Fonds mobilités actives est lancé. Il prolonge le soutien financier des maîtres d'ouvrage dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires. Il s'agit de relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tous les territoires urbains, péri-urbains, ruraux, d'outre-mer ; et d'inviter par conséquent un maximum d'habitants à se (re)mettre au vélo pour aller au travail, à l'école, faire ses courses ou se promener.

Date de clôture : le 21 avril 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

— AAP Accompagner la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications

Il a pour objectif de :

- favoriser la prise en compte des friches à risque de pollution dans les démarches territoriales, identifier les freins techniques, réglementaires, organisationnelles, comportementaux, apporter des solutions dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (accompagnement technique) intégrée (métiers sites et sols pollués, juridique en urbanisme, urbaniste) ;
- inciter les territoires à s'engager dans une dynamique sur des temps longs (visions) ;
- partager les expériences ;
- partager des solutions.

Date de clôture : le 26 mai 2023.

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221227/accompagner-planification-territoriale-friches-industrielles-anticiper>



Appels à projets à venir

— L'appel à territoires cyclables est prévu pour le 1^{er} trimestre 2023

COLLECTIVITÉS LOCALES

Il visera à accompagner les territoires les moins urbanisés, communautés de communes, communautés d'agglomération, afin d'accélérer le déploiement de leur politique cyclable. Ce dispositif permettra d'accompagner sur plusieurs années ces territoires, disposant d'un schéma directeur cyclable, dans la réalisation de leurs infrastructures cyclables sécurisées.

